

DLLP Wine

des avocats dans le vignoble

Protection des mentions et du droit des marques, intégration de classement... Avec son antenne DLLP Wine, le cabinet d'avocats et de juristes s'est spécialisé dans le domaine viticole.

Par Nathalie VALLEZ

C'était en juin dernier et c'était une victoire notable. Le CIVB a obtenu, pour la première fois, la condamnation d'un contrefacteur qui avait exposé au salon de Chengdu. Cette procédure, lancée après une plainte auprès des autorités chinoises, et transmise à Shanghai a permis la condamnation du prévenu à 18 mois de prison avec sursis, et 150 000 yuans, soit 20 000 € environ. Bernard Farges avait alors salué cette victoire comme « un encouragement pour le CIVB à poursuivre ses actions contre les contrefaçons en Chine ». C'est pour faire face à l'explosion de ce type d'affaires depuis 10 ans que le cabinet d'avocats et juristes DLLP a monté une antenne DLLP Wine. « Nous nous sommes rencontrés sur les bancs de la fac », se souvient Yasmine Develle, avocat associé, spécialisée en droit civil et contentieux, « Nous cherchions un positionnement. » Vient alors l'idée de créer avec leur ancien camarade de promo, le juriste Jean-Baptiste Thial de Bordenave, une antenne spécialisée pour les entreprises du secteur vins et spiritueux, dont il prend la direction. « Nous voulons proposer un accompagnement de la création du produit à sa commercialisation. » précise Yasmine Develle. « Le vin a une législation spécifique, c'est un produit qui a des incidences de santé publique, avec des problématiques de consommation, de concurrence, et c'est aussi un produit de spéculation, et donc de contrefaçon ! » Pour travailler dans ce domaine, il faut donc des connaissances spécifiques, techniques,

mais aussi appliquer à la fois des règles internationales, européennes, nationales, mais aussi par bassin de production. « Les règles qui régissent les vins de Bordeaux ne sont pas les mêmes qu'en Champagne ou en Bourgogne ». Les clients sont divers, des syndicats, des organismes représentatifs de la profession comme les ODG, quelques négociants, et des propriétés viticoles « des plus petites aux plus prestigieuses. » L'activité est aussi variée et va de la contestation ou l'accompagnement pour intégrer une classification, les procès pour fraudes (non-respect des cahiers des charges, choix des cépages, etc.), des missions de conseil, la protection des mentions, du droit des marques. Pour cette dernière spécialisation, le cabinet possède tout un réseau de correspondants, d'avocats spécialisés dans la contrefaçon en Chine. Le cabinet spécialisé en droit des affaires et contentieux a ainsi pris le virage. Yasmine Develle et son associée Estelle Daret allant jusqu'à suivre une certification WSET en vins et spiritueux. « Pour être encore plus pertinentes, il faut connaître les périodes de production du vin, les bons termes de dégustation... ». En complément de Jean-Baptiste Thial de Bordenave, membre de l'AIDV, enseignant en master du droit du vin et auteur d'articles juridiques, les associés ont voulu aller au-delà de leurs compétences juridiques « en parlant le même langage que celui des viticulteurs ».



L'ARTICLE EST CONSULTABLE DANS LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDES
N°6758-6759 DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 (article réservé aux abonnés)

